

COMPTE RENDU : Conseil Municipal du 15 avril 2008  
SEANCE DU 15 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quinze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOHRER, Maire.

Présents : Jean-Pierre FOHRER Maire  
Françoise WILTZ Premier adjoint  
Alain FERRY Deuxième adjoint  
Sophie BERGEON  
Christel VAUTIER  
Jean-Pierre HAYNE  
Jackie LEFEBVRE  
Sophie BROOKES  
Bruno SEMANNE  
Bernard VAILHE  
Sophie PIERRE

Secrétaire de séance : Sophie BROOKES

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion, qui lui a été communiqué. Aucune observation n'ayant été soulevée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2007 et approbation du compte de gestion 2007
- Vote du Budget Primitif 2008
- Vote des 4 taxes communales
- Vote du montant des concessions et des emplacements dans le columbarium
- Modification des nominations des délégués eu sein des syndicats intercommunaux
- Questions diverses

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET DU COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de voter le compte administratif et le compte de gestion 2007, dès que la commune recevra les éléments de la perception et au plus tard à la fin du mois de juin 2008.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2008

Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 424 153.26 €

Recettes 424 153 26 €

Section d'Investissement :

Dépenses 641 990.00€

Recettes 641 990.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver le budget primitif 2008, au niveau de chaque chapitre.

## VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposées par les Services Fiscaux, sans appliquer de coefficient de variation proportionnelle, soit les taux suivants :

Taxe d'habitation 8.58%

Taxe sur le foncier bâti 13.13%

Taxe sur le foncier non bâti 51.06%

Taxe professionnelle 11.92%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver la proposition de Monsieur le Maire pour l'année 2008.

## VOTE DU MONTANT DES CONCESSIONS ET DES EMBLEMES DANS LE COLUMBARIUM

Madame Françoise WILTZ présente une proposition de montant d'un emplacement au columbarium à 250 EUR pour 15 ans et de modifier le montant de la concession perpétuelle à 200 EUR ;

Monsieur le Maire propose de voter ces nouveaux de concession au cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix

pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver la proposition de Madame Françoise WILTZ.

## MODIFICATION DES NOMINATIONS DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

Monsieur le Maire propose de voter la modification de certains délégués au sein des syndicats intercommunaux comme suit :

☐ Syndicat intercommunal de transports d'élèves du Vexin ; 2 délégués titulaires  
Bernard VAILHE, Bruno SEMANNE, 1 délégué suppléant Françoise WILTZ

☐ Syndicat intercommunal d'assainissement autonome (SIAA) ; 3 d élégués titulaires  
Jackie LEFEBVRE, Jean Pierre HAYNE, Alain FERRY

☐ Syndicat intercommunal des Eaux du Val de Viosne ; 2 élégués titulaires  
Alain FERRY et Bernard VAILHE, 1 suppléant Jean Pierre FOHRER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

Séance levée à 23H00

convocation : 1er avril 2008

publication : 16 avril 2008

envoi en sous-préfecture : 18 avril 2008